

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de CHANAC LES MINES

L'an **deux mil vingt et un, le vingt deux octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHANAC LES MINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Bernard SALLES**.

Étaient présents : M. Alain AUMARD, M. Jean Marc BOUYSSOU, Mme Gisèle GRAFFOUILLERE, Mme Marie-Françoise SALLES, Mme Julie ANTUNES, Mme Carole CHASTRUSSE, Mme Marie-Claude PERRET, M. Serge PELISSIER, M. Bernard SALLES, M. Jérôme MALAGNOUX .

Étaient absents excusés : M. Hubert VERNEDAL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Hubert VERNEDAL en faveur de M. Bernard SALLES.

Secrétaire : M. Jérôme MALAGNOUX .

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2021-028 : Attribution d'une subvention à l'association ABCD**

L'association ABCD (Association Brico Chanac Déco) est une association chanacoise nouvellement créée. Elle a pour objectif de développer les savoir-faire en matière de pratique de loisirs créatifs (mosaïque, peinture sur différents supports, broderies diverses, tricot, couture) et de créer du lien social entre les habitants de la commune qui souhaitent y adhérer.

Monsieur le maire propose d'accorder une subvention financière de fonctionnement à cette nouvelle association. Il précise que la commune dispose d'un solde budgétaire de 650 € sur la ligne comptable réservée au versement de subventions aux associations.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil délibère et décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention financière de 200 € à l'association ABCD.
- D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Cette dépense sera imputée au chapitre 6574

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2021-029 : Révision des tarifs de location, de la salle polyvalente**

Monsieur le maire rappelle que la grille horaire et tarifaire de location de la salle polyvalente et de ses annexes a été votée en 2011, suite aux travaux de rénovation de la salle.

Compte-tenu de leur ancienneté, il semble donc opportun de réviser les tarifs de location et de supprimer la tranche 24h.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'application des barèmes suivants pour toutes réservations effectuées dès le 25 octobre 2021.

	<b>Caution</b>	<b>Habitants de Chanac 48 h</b>	<b>Autres 48 h</b>
<b>Salle polyvalente</b>	300.00 €	150.00 €	250.00 €
<b>Salle polyvalente + cuisine</b>	500.00 €	350.00 €	450.00 €
<b>Salle de formation</b>	300.00 €	100.00 €	150.00 €
<b>Location matériel/sono</b>	500.00 €	100.00 €	150.00 €

Les associations dont le siège social est à CHANAC-LES-MINES et dont l'objet vise à l'animation ou à la promotion de la commune, sont exonérées de redevance pour l'occupation des salles de la commune.

Les associations ou organismes extérieurs à la commune, bénéficient d'un tarif 48h ou 24h à 110 euros.

Il est souligné que l'usage des installations de la cuisine ne devra être confié par les loueurs (y compris les Associations) qu'à un traiteur ou à un professionnel et sera contractualisé.

Toute personne privée ou toute association devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité.

Madame Graffouillère insiste sur le fait de bien encaisser la caution en cas de dégradation de la salle. Le montant de cette caution doit être suffisamment dissuasif.

Fait et délibéré en séance, le 22 octobre 2021

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2021-030 : Choix d'un prestataire délégué à la protection des données personnelles dans le cadre du RGPD**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité pour les services communaux de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Dans les faits, il s'agit de protéger les informations personnelles des agents et usagers, que nous manipulons au quotidien dans notre travail.

Pour cela, nous devons choisir, parmi trois propositions, un prestataire extérieur qui sera chargé de réaliser un audit en mairie. Ce prestataire, représenté par un DPO (Délégué à la protection des données) sera également responsable de la commune sur le plan juridique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide (à l'unanimité) :

- de confier la mise en conformité RGPD de la commune à la SAS GAIA, 20 Avenue Alfred de Musset, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, représentée par Monsieur Christophe DELMAS pour un montant de 400 € HT, et de 250 € HT de suivi annuel.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous actes et pièces relatifs à la mise en œuvre de cette prestation.

Il est à noter que le prestataire choisi a l'habitude de mettre en oeuvre le RGPD au sein des collectivités territoriales et qu'il est situé dans le département de la Corrèze.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2021-031 : Achat de la parcelle A 270 - adresse cadastrale Puy de Combe**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'acheter la parcelle cadastrée A 270, située à Chanac-Les-Mines, le Puy de Combe, et appartenant actuellement à Madame SOULIER Evelyne, Madame BROUSSOLLE Elsa et Monsieur Antoine BROUSSOLLE, mineur sous tutelle, fils de Madame ALLOUTHERY Ingrid.

L'acquisition de cette parcelle, d'une superficie de 7280 m<sup>2</sup> permettrait :

- la création d'une zone de stockage de bois.
- la création d'un accès aux parcelles concernées pour les secours et la sortie des bois sur la route départementale, ainsi que la création de réserves incendie.

Une portion de ce terrain pourrait également être allouée au dépôt de poubelles, dans le cadre du nouveau schéma de ramassage des ordures ménagères qui entrera en vigueur en 2023.

Monsieur le maire propose l'achat de cette parcelle et demande au conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses et démarches nécessaires à cet achat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle A 270, mais demande à Monsieur le maire de proposer aux propriétaires le tarif suivant : 0.60 € du mètre carré.
- Donne tout pouvoir à monsieur le maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces, par l'intermédiaire de MCM Consult, conseil en gestion administrative et foncière.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : Fêtes de fin d'année : choix entre l'organisation d'un repas, la livraison de colis ou les deux**

Compte-tenu de la situation sanitaire encore incertaine pour la fin d'année, et du fait que certains participants préfèrent pour le moment éviter les rassemblements, le conseil municipal décide de renouveler l'opération de

livraison de colis de Noël pour les 65 ans et plus. Comme l'année dernière, il sera fait appel à des artisans locaux proposant des produits de qualité.

---

## **DIVERS**

### **Etat d'avancement des travaux :**

- La croix de Loreiller a été restaurée par l'entreprise Faion, qui a également refait les joints du monument aux morts.
- Les travaux d'aménagement du cimetière (pose d'un enrobé, ensemencement, végétalisation des allées et création d'un espace de recueillement) se sont achevés le 22 octobre. Les emplacements ayant fait l'objet de reprises de concession ont été matérialisés et fleuris pour que les visiteurs ne passent pas dessus. Les arbres plantés sont non-allergisants. Le cimetière est rouvert au public.

La tombe de Madame Bournet, victime collatérale de la guerre de 1914-1918, doit être restaurée. La restauration de la tombe d'un combattant de la guerre 14-18 doit avoir lieu et sera prise en charge par le souvenir français.

- Les gainages à usage téléphonique des appartements communaux ont été mis aux normes pour pouvoir recevoir la fibre optique.
- Le maçon n'est pas encore intervenu ni sur le puits de Lachèze ni sur le lavoir de Malangle.
- L'entreprise en charge du marquage au sol des passages piétons et des carrefours ne répond plus pour finaliser le chantier par la pose de résine.

### **Eclairage public :**

En 2022, une portion des lignes électriques et téléphoniques vont être enterrées à Lachèze, pour mise en valeur du puits normalement restauré à cette époque.

Cinq prises supplémentaires vont être installées sur les lampadaires pour les décorations de Noël (50 % des frais sont pris en charge par la fédération d'électricité, soit 700 € HT et le reste est pris en charge par la commune).

### **Réseau d'eau :**

La Socama va réaliser le changement de vannes sur le réseau de la commune. Monsieur le maire rappelle que le réseau d'eau de la commune de Chanac-Les-Mines est en bon état, mais que certaines parties en PVC devront être remplacées dans les années à venir.

À partir de 2022, la commune paiera sa consommation d'eau au Syndicat des eaux des Deux vallées. Des compteurs d'eau supplémentaires vont être installés afin de relever et dissocier la consommation d'eau des différents bâtiments communaux, de la fontaine et du cimetière.

### **Régularisation des parcelles :**

La régularisation de l'emprise du chemin rural situé dans le bourg est en cours. Nous serons ensuite à jour en ce qui concerne les régularisations de parcelles.

## **Le goudron**

Le conseil départemental a goudronné intégralement la D978 entre le Puy de l'aube et Les Plaines de Chanac.

### **Convention de mise en œuvre du rappel à l'ordre entre la commune de Chanac-Les-Mines et le Procureur de la République :**

La convention a été signée le 15 octobre. Elle a pour objectif de permettre à Monsieur le Maire de faire remonter plus rapidement auprès des services de l'état tout fait portant atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. Sont exclus les faits relevant directement de la loi pénale. La convention couvre également les atteintes éventuelles au personnel communal et aux élus.

### **Emprunts : renégociation des prêts**

Monsieur le Maire a renégocié le taux de remboursement du prêt conclu auprès de la caisse des dépôts et consignation pour la construction du garage communal. En effet, le taux du prêt est indexé sur le taux du livret A. Le taux du livret A étant passé de 1,25 % à 0,75 %, le gain est de 0,50 %.

La Caisse d'Epargne, chez qui la commune a contracté un prêt pour la construction de la salle polyvalente, ne renégocie les taux que lorsque la collectivité contracte un nouvel emprunt. Le taux de ce prêt reste inchangé à 3,64 %.

### **France Services**

La mairie de Sainte-Fortunade accueille dans ses locaux un guichet unique dédié spécialement à l'aide aux démarches administratives, en lien avec 9 organismes, dont la CAF, l'assurance maladie, pôle emploi, les finances publiques, la MSA, le ministère de l'intérieur, les services de justice, l'assurance retraite ou la Poste. France services est ouvert à tous les habitants du canton de Sainte-Fortunade.

### **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu à 11h et est ouverte à tous.

### **Programme National Ponts :**

La commune est inscrite à ce programme de rénovation des ponts. Le programme s'élève à 40 millions d'euros à l'échelle nationale. Un centre d'études et d'expertise viendra prochainement faire un état des lieux sur la commune et proposera un calendrier de surveillance et d'entretien. Le programme est gratuit.

---